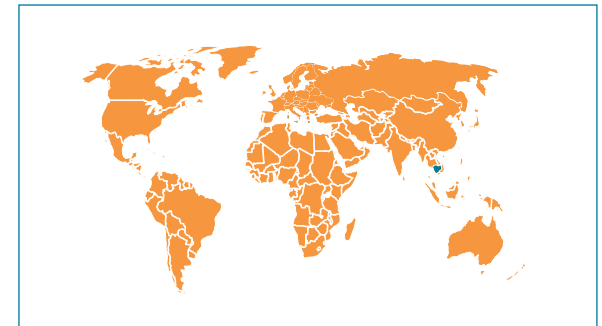
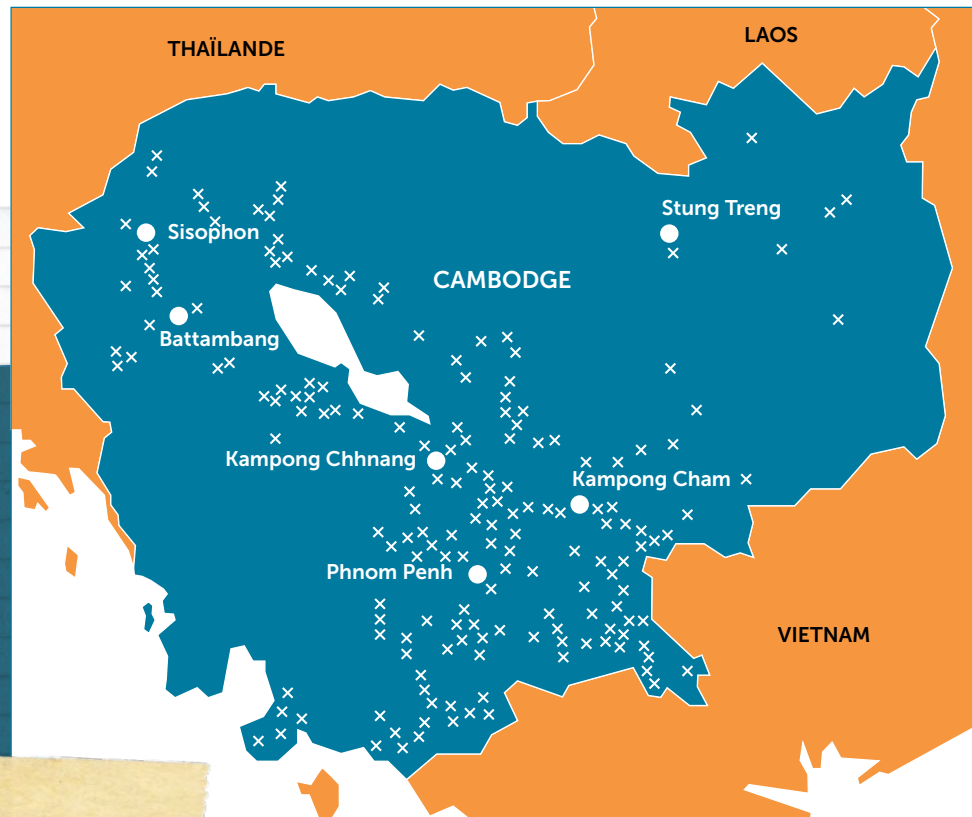


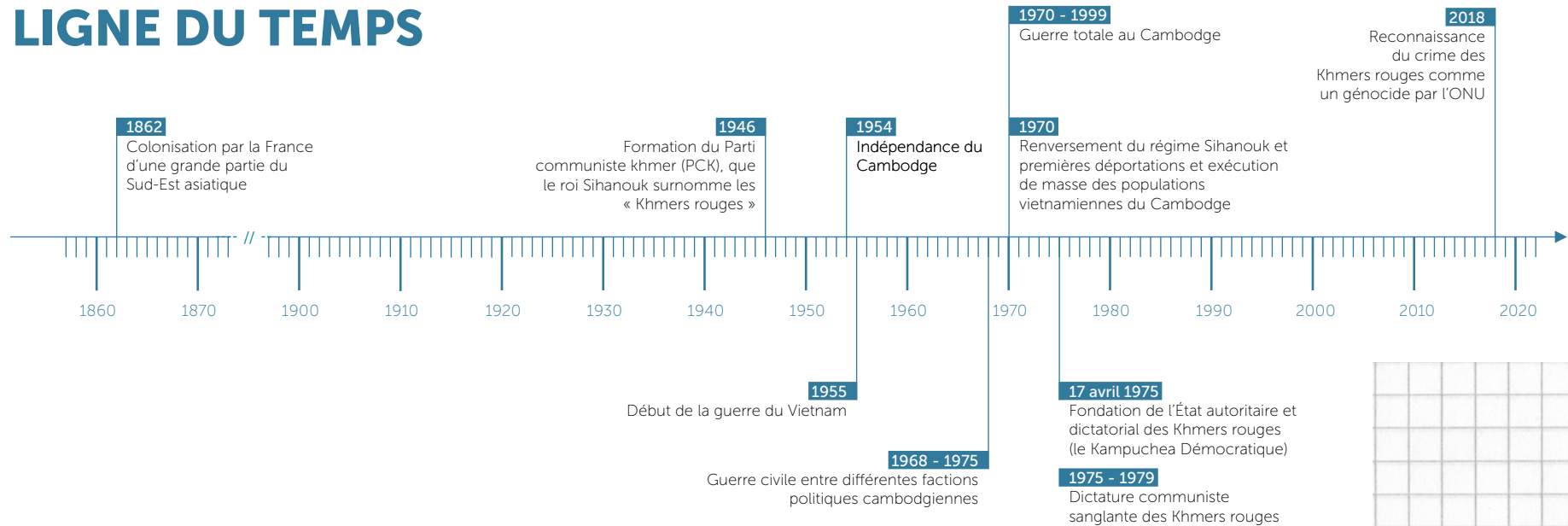
# GÉNOCIDE DES CHAMS, DES VIETNAMIENS ET DES KHMERS AU CAMBODGE

## LE CAMBODGE EN 1975



× Fosse commune (environ 300 tombes ont été trouvées à ce jour)

## LIGNE DU TEMPS



## FAITS SAILLANTS

### Quoi?

- // Prise du pouvoir par les Khmers rouges communistes.
- // Assassinats et déportations de masse de la population du Cambodge et plus particulièrement des minorités ethniques.

### Quand?

- // Entre 1975 et 1979

### Où?

- // Cambodge

### Qui?

- // Les génocidaires sont les communistes cambodgiens nommés « Khmers rouges ».
- // Les troupes du régime de Lon Nol avaient commencé les premiers assassinats et déportations de masse des Vietnamiens du Cambodge dès 1970.
- // Les victimes du génocide sont les Chams musulmans, les Thaïs, les ethnies semi-nomades du nord-est, les Vietnamiens, les Chinois, les Khmers catholiques et les populations khmères jugées ennemies. On estime qu'entre 1,3 et 2,3 millions de Cambodgiens ont été tués.



## EXTRAIT DE TÉMOIGNAGE

« Dans les camps de travail, si nous ne travaillions pas, ils nous arrêtaient. Ça dépendait d'eux de nous accuser de quelque chose ou non. Si nous étions malades, ils disaient que nous étions malades dans la tête. Ceux qu'ils n'aimaient pas, quoi qu'ils fassent n'étaient pas bien traités. Par exemple, mon père essayait de travailler dur, mais il a été accusé puis tué. Quand ils disaient que vous étiez l'ennemi, vous ne pouviez pas leur échapper. Ils ont attaché mon père juste devant moi. J'ai eu le sentiment que j'allais être tué aussi cette nuit-là parce qu'ils avaient ce dicton : si tu arraches l'herbe, il faut aussi arracher les racines. Je l'ai vu juste devant moi, mais je ne pouvais pas pleurer. Ce n'était pas permis. »



*TÉMOIGNAGE D'UNE SURVIVANTE, 2014<sup>1</sup>*

Femme incarcérée et assassinée à la prison de Tuol Sleng.

Crédit : Doudva, Wikimedia Commons.

# PROBLÉMATIQUE

Selon les estimations, entre 1975 et 1979, de 1,3 à 2,3 millions de Cambodgiens ont été tués durant le règne **communiste**<sup>2</sup> des **Khmers rouges**<sup>3</sup>. Le pays entier était devenu un camp de 8 millions de prisonniers<sup>4</sup>. S'il ne fait pas de doute que les Khmers rouges ont commis des crimes contre l'humanité, la question du génocide est plus ambiguë. Certains historiens ont employé le terme controversé d'« autogénocide », laissant penser qu'on ne peut pas distinguer les victimes des bourreaux sur le plan ethnique ou religieux<sup>5</sup>. En effet, la plupart des victimes sont khmères « et presque la totalité d'entre elles a été tuée [...] comme des ennemis politiques »<sup>6</sup>, ce qui les exclut de la définition du génocide. Les crimes ont-ils été perpétrés dans le cadre de la « répression propre à d'autres systèmes communistes »? Sont-ils un des épisodes des trente ans de « guerre totale » qui frappèrent le pays de 1970 à 1999? D'autres avancent que ces assassinats de masse étaient le fait d'une révolte paysanne ultra-violente contre les élites urbaines ou de la résurgence d'anciens conflits dans une région marquée par une histoire violente depuis des siècles<sup>8</sup>.

Même si les Khmers jugés « ennemis du régime » ont été parfois définis selon des critères sociaux et politiques, on ne peut nier la présence de critères ethniques. En effet, pour **Pol Pot**<sup>9</sup>, les opposants à la révolution ne sont pas considérés comme de vrais Khmers et tout ce qui est étranger est antirévolutionnaire. En définissant leurs opposants politiques comme « non-Khmers » et comme ayant « des corps de Cambodgiens et des esprits vietnamiens »<sup>10</sup>, les Khmers rouges ont tenté de justifier leurs assassinats. Malgré cela, en novembre 2018, l'ONU a reconnu comme génocide les crimes perpétrés contre les peuples autochtones **Chams**<sup>11</sup> et la minorité vietnamienne, mais sans inclure les victimes khmères<sup>12</sup>. Lorsqu'on étudie le régime des Khmers rouges, les faits constatés témoignent à la fois de la mise en place d'une redoutable dictature et de la perpétration d'un génocide, les deux phénomènes pouvant difficilement être distingués l'un de l'autre. Dès lors, le meurtre de populations appartenant au même groupe ethnique que les bourreaux, mais définies comme un groupe étranger, peut-il être associé au génocide des minorités ethniques?

## Communiste

Adeptes du communisme, idéologie de gauche, opposée au capitalisme, qui repose sur le partage des richesses entre ceux qui les produisent. Cette idéologie est à l'origine de la Révolution russe de 1917 et de la fondation de partis politiques dans de nombreux pays au cours du 20<sup>e</sup> siècle, dont le PCK.

## Khmers rouges

Nom donné dans les années cinquante par le roi Sihanouk aux membres du Parti communiste khmer (PCK). Ils ont été au pouvoir au Cambodge entre 1975 et 1979.

## Pol Pot

Saloth Sâr, surnommé Pol Pot ou « Frère numéro un », est un des fondateurs et le dirigeant principal du parti communiste cambodgien (PCK) depuis le début des années 1970 jusqu'à sa mort en 1998.

## Cham

Population khmère musulmane réfugiée au Cambodge après la chute, au 15<sup>e</sup> siècle, de l'ancien royaume musulman de Champa situé au sud du Vietnam actuel. Principalement installés le long des cours d'eau, tels que le Mékong, les Chams vivent essentiellement de la pêche et de l'agriculture.

## CONTEXTE HISTORIQUE

### Langue sanscrite

Langue littéraire et religieuse originaire de l'Inde.

### Pāli

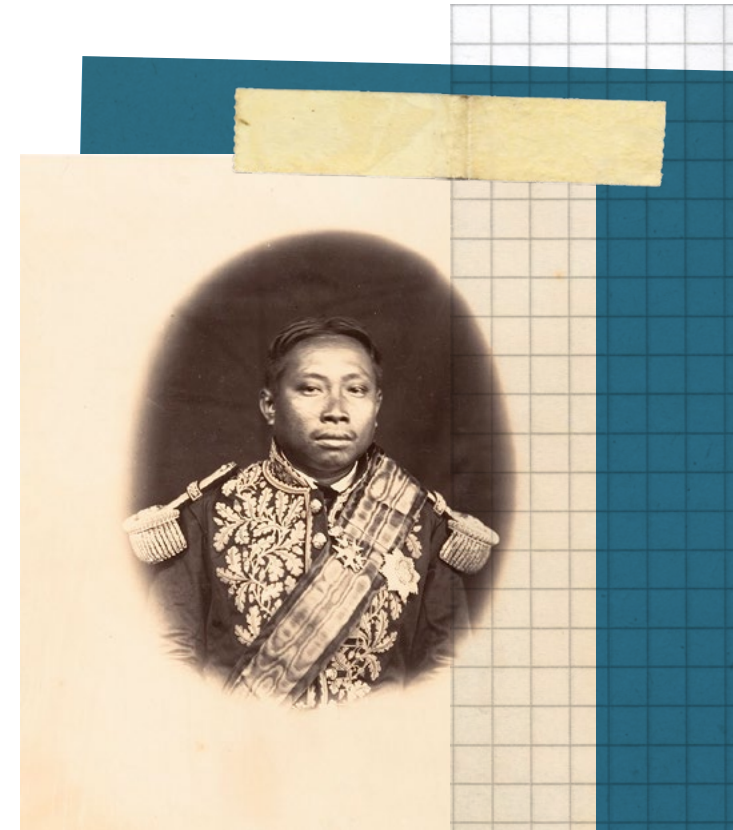
Langue littéraire et religieuse rattachée au bouddhisme. Elle est encore utilisée au Sri Lanka, en Birmanie, au Laos, en Thaïlande et au Cambodge.

Au 5<sup>e</sup> siècle, les Khmers, venus du nord, s'installent sur le territoire actuel du Cambodge. Ils soumettent les populations Mōn déjà présentes sur leur territoire, mais conservent leurs traditions issues de la culture indienne (**langue sanscrite**<sup>13</sup>, hindouisme et culte du dieu-roi).

À partir du VIII<sup>e</sup> siècle, le royaume khmer prospère. C'est le début de la période faste des dynasties angkoriennes (du nom de la capitale Angkor). Le royaume connaît alors sa plus forte expansion territoriale avant de décliner jusqu'à son effondrement au 15<sup>e</sup> siècle. Le culte du dieu-roi est alors aboli, l'hindouisme et le sanscrit sont remplacés par le bouddhisme et le **pāli**<sup>14</sup>. C'est aussi la période des premières conversions à l'islam au contact d'immigrants des royaumes musulmans de Malaisie et du Champa.

Pendant 400 ans, le pays alterne entre les tutelles du Siam et du Vietnam voisins et perd de vastes territoires à leur profit.

En 1862, la France colonise la région et forme l'Indochine française, composée des États actuels du Cambodge, du Vietnam et du Laos. L'économie et l'administration passent aux mains d'immigrés français, vietnamiens et chinois de plus en plus nombreux dans la nouvelle capitale Phnom Penh. Les Cambodgiens occupent principalement les emplois agricoles.



Photographie de 1866 de Norodom 1<sup>er</sup>, roi du Cambodge entre 1860 et 1904.

Crédit : Emile Gsell, Musée métropolitain d'art.



Après la Seconde Guerre mondiale, le roi **Sihanouk**<sup>15</sup> négocie une décolonisation progressive. La défaite française au Vietnam précipite le processus et l'indépendance est effective en 1954. Sihanouk abdique, mais son parti remporte les élections. D'abord unis au sein du Parti communiste indochinois, à partir de 1946, des partis communistes nationaux se forment, dont le Parti communiste khmer (PCK), que Sihanouk surnommait les « Khmers rouges »<sup>16</sup>. Le jeu politique cambodgien est alors pris entre les communistes (Khmers rouges), la droite proche des États-Unis et le régime répressif de Sihanouk.

En 1968, les soulèvements se multiplient contre le pouvoir et la lutte armée clandestine se transforme en véritable guerre civile. Isolé et contesté, Sihanouk est renversé en 1970 par les partisans proaméricains du général Lon Nol. Sihanouk et les « Khmers rouges » sont désormais alliés contre Lon Nol. La guerre du Vietnam (1961 - 1973) exacerbe encore ces tensions, alors que l'armée américaine bombarde les positions de l'armée nord-vietnamienne réfugiée au Cambodge. Les difficultés de vie des paysans, la répression perpétrée par le régime de Lon Nol et l'extension au Cambodge du conflit vietnamien poussent de plus en plus de Cambodgiens à entrer dans la lutte armée au sein de laquelle les Khmers rouges étendent leur influence. Dès 1973, ils contrôlent 17 des 19 provinces cambodgiennes grâce à

125 000 hommes disciplinés et soutenus par l'armée communiste vietnamienne. Lon Nol, malgré le soutien des États-Unis, subit de nombreuses défaites militaires et doit fuir le pays lorsque les Khmers rouges entrent dans Phnom Penh le 17 avril 1975. Ceux-ci fondent un État communiste autoritaire et dictatorial qu'ils nommeront le Kampuchea Démocratique. Toute personne jugée comme étant opposée au régime communiste est alors vue comme n'étant pas réellement khmère. Les Khmers jugés ennemis sont désignés comme des « Vietnamiens dans des corps khmers ». Aussi, les minorités ethniques seront particulièrement victimes des crimes du régime<sup>17</sup>.

#### Sihanouk

Norodom Sihanouk est roi du Cambodge entre 1941 et 1955, puis entre 1993 et 2004. Il est considéré comme le père de l'indépendance du Cambodge face à l'empire français. Comme roi ou premier ministre, il fut un homme politique influent durant soixante ans.



Photographie du temple d'Angkor Wat, symbole de la période faste des dynasties angkoriennes.  
Crédit : Hatun, J., Wikimedia Commons.

# LES ÉTAPES DU GÉNOCIDE

## CATÉGORISER

« Tous les groupes ethniques ont des travailleurs comme nous autres Kampuchéens, sauf les Khmers Islam, qui n'ont pas la vie si difficile. »

Extrait d'un tract du PCK distribué en avril 1973<sup>18</sup>

« Le 19 avril [1970], le ministère de l'Éducation nationale [du gouvernement Lon Nol] ordonne la fermeture de toutes les écoles privées étrangères, chinoises, vietnamiennes et missionnaires. »

Témoignage de François Ponchaud, prêtre catholique français vivant au Cambodge, témoin et victime du génocide<sup>19</sup>



Femme incarcérée et assassinée à la prison de Tuol Sleng.

Crédit : Doudva, Wikimedia Commons.

Au début des années 1970, la population cambodgienne est composée de 7 millions d'habitants, dont 80 % sont des Khmers bouddhistes vivant en zone rurale. La population rurale compte majoritairement de petits propriétaires terriens, mais beaucoup d'entre eux perdent leur propriété durant la guerre civile et les bombardements américains. Ils forment un terreau fertile pour l'implantation de la guérilla khmère rouge<sup>20</sup>. L'installation de fortes minorités ethniques (600000 Chinois, 400000 Vietnamiens, Laotiens et Thaïlandais) résulte essentiellement de la politique coloniale française. Ces populations sont arrivées récemment et sont peu intégrées à la population khmère. Les 65 000 catholiques, dont la religion est souvent considérée comme pratiquée par les « étrangers » (Vietnamiens, Français ou Chinois), subissent des discriminations tant de la part des autorités que des nationalistes et des communistes. D'autres, comme les Chams (entre 150000 et 250000), étaient des peuples autochtones convertis à l'Islam. Ces populations sont concentrées dans certaines régions : les villes (Chinois et Vietnamiens), le long des fleuves (Chams et Vietnamiens) ou le long des frontières (Vietnamiens, Laotiens et Thaïlandais). D'autre part, plusieurs centaines de Khmers ayant migré à partir du 19<sup>e</sup> siècle depuis les territoires conquis par les Vietnamiens sont identifiés et appelés « Khmers Krom » (ou « Khmers d'en bas »). À l'indépendance du Cambodge,



les cultures minoritaires sont stigmatisées : on refuse le statut de citoyen aux Chinois et aux Vietnamiens, les communautés catholiques sont attaquées, les populations tribales des montagnes sont regroupées sous le nom de « Khmers d'en haut » (Khmers Loeu) et les Chams sont rebaptisés « Khmers Islam ». Entre 1959 et 1964, Sihanouk lance une « grande khmérisation » des provinces périphériques peuplées de nombreuses minorités ethniques. De plus, les préjugés racistes sont nombreux envers les Vietnamiens, affublés du nom péjoratif de « Yuons » (sauvages) et les Chams discriminés et accusés de « magie noire »<sup>21</sup>.

Photographie prise au musée du génocide situé sur le site de l'ancienne prison de Tuol Sleng, près de Phnom Penh. On y voit des portraits de victimes pris au moment de leur incarcération.

Crédit : Christian Haugen.



## DÉSHUMANISER

« Le Parti renferme une maladie [...] Nous ne pouvons pas la repérer précisément. Cette maladie doit se manifester pour être examinée. L'ardeur de la révolution populaire et de la révolution démocratique étant insuffisante au niveau du combat du peuple et de la lutte de classes... nous recherchons sans succès les germes au sein du parti. Dans le parti, dans l'armée et dans le peuple, nous pouvons trouver les affreux microbes. Ils seront expulsés par la vraie nature de la révolution socialiste. »

Extrait du discours de Pol Pot aux cadres du PCK, décembre 1976<sup>22</sup>

« Dans ce monde, je ne suis plus un individu. Je suis sans liberté, sans pensée, sans origine, sans patrimoine, sans droits : je n'ai plus de corps. Je n'ai qu'un devoir : me dissoudre dans l'organisation. »

Témoignage de Rithy Panh, survivant<sup>23</sup>



Photographie prise au Musée du génocide situé sur le site de l'ancienne prison de Tuol Sleng, près de Phnom Penh. On voit ici les cellules dans lesquelles les prisonniers étaient détenus. Les conditions de détention y étaient particulièrement inhumaines.

Crédit : Argile Gilliland, Wikimedia Commons.

Les métaphores animales sont nombreuses dans la langue que les Khmers rouges employaient. Ainsi, le nom « camarade bœuf » est donné à quelqu'un qui est vu comme un exemple à suivre : docile et travaillant, il ne réagit pas à la mort de ses semblables<sup>24</sup>. Toute forme d'individualité est gommée : tout le monde doit se ressembler. Tout le monde doit porter les mêmes vêtements, une forme de « pyjama ample » de couleur sombre et avoir les cheveux courts. Le port des lunettes, symbole de l'intellectuel bourgeois, est interdit. Les Khmers rouges portent tous le même uniforme noir, une casquette noire, un foulard quadrillé rouge et blanc et des sandales<sup>25</sup>. La déshumanisation des individus était partout : le travail forcé dans les campagnes, les conditions de détention des prisonniers (torture, chaînes, isolement, sous-alimentation, silence obligatoire, maladies), les viols que subissaient les prisonnières, en particulier vietnamiennes ou encore dans les formes mêmes d'exécution de masse. On forçait des prisonniers vietnamiens à se « prosterner » devant le dessin de leur dirigeant Hô Chi Minh affublé d'une tête de chien. On retrouve cette déshumanisation dans le langage des Khmers rouges : les opposants au régime sont nommés « vers » ou « sangsues ». Ils sont comparés à des « charançons [creusant] le bois », à de « l'huile [qui] se répand » ou à des « microbes » qui risquent d'infecter le reste de



la population. Les familles des prisonniers sont arrêtées et exécutées pour : « arracher l'herbe avec sa racine » ou « le ver dans la chair ». Les confessions forcées des prisonniers regorgent de phrases telles que « Je ne suis pas un être humain, je suis un animal » ou « Je suis un termite creusant de l'intérieur ». Les troupes vietnamiennes qui envahissent le Cambodge dès 1978 sont comparées à des « singes hurlant dans la forêt ». Ce « processus de distanciation » rend les assassinats plus acceptables pour les bourreaux<sup>26</sup>.

Photographies de femmes incarcérées et assassinées à la prison de Tuol Sleng. Tous les prisonniers avaient les mêmes habits et la même coupe de cheveux dans le but de nier leur individualité.

Crédit : Doudva, Wikimedia Commons.

## POLARISER

« [Il fallait] débusquer les agents de l'intérieur pour amender et purifier [la population], afin de mettre en œuvre la construction du socialisme [...] Débusquer signifiait prendre les mesures nécessaires pour rendre les gens purs (borisot) [...] Si les gens en étaient incapables, il fallait les emmener et les tuer. »

Extrait d'un entretien réalisé en 1991 avec Chea Sim, ancien secrétaire de zone khmère rouge<sup>27</sup>

« Les Khmers rouges traitaient les paysans comme un groupe séparé, leur distribuant plus de nourriture qu'aux citadins et leur assignant des tâches plus faciles (généralement au village), alors que les citadins travaillaient presque toujours dans les champs. Parfois les paysans, ainsi que les Khmers rouges eux mêmes, disaient aux nouveaux arrivants : "Vous avez été heureux et prospères. Maintenant, c'est notre tour". »

Libre traduction du témoignage de Srey Pich Chnay, Cambodgien considéré comme faisant partie du Peuple nouveau par les Khmers rouges, 1979<sup>28</sup>



Photographie de l'uniforme Khmer rouge prise au Musée de Choeung Ek. Les membres du PCK portaient cet uniforme noir et le krama, écharpe traditionnelle khmère, rouge et blanche.

Crédit : Toony, Wikimedia Commons.





Photographie d'une victime assassinée à la prison de Tuol Sleng. Elle a été faite prisonnière lorsque son mari, un haut gradé de l'armée cambodgienne, a été pris dans les « purges » commises par les Khmers rouges.

Crédit : Alan C.

D'abord alliés, les partis communistes cambodgien et vietnamien vont devenir des « frères ennemis »<sup>29</sup>. En 1976, Pol Pot ira jusqu'à faire changer l'histoire du mouvement communiste khmer pour cacher les origines communes des deux partis. Dès 1971, les dirigeants modérés du PCK et ceux formés au Vietnam sont écartés de la direction du parti, puis assassinés. En 1974, les Khmers rouges s'attaquent à d'autres alliés de circonstance : le prince Sihanouk et ses partisans. En 1975, ils expulsent les membres des minorités ethniques des administrations régionales. Le pouvoir se concentre désormais dans les mains des Khmers communistes les plus radicaux. Le 4 avril 1976, après un simulacre d'élection, Sihanouk démissionne, Pol Pot, alors inconnu du grand public, devient premier ministre et Khieu Samphan, « président du présidium de l'État ».

Les campagnes de propagande à la radio, dans les journaux et dans les assemblées inculquent l'obéissance absolue au parti et la « haine nationale » contre l'ennemi. Une fois au pouvoir, les Khmers rouges opposent le « peuple nouveau » (citadins et intellectuels influencés par l'étranger) qu'il faut « purifier » à « l'ancien peuple » (ruraux qui ont soutenu la guérilla khmère rouge), le modèle à suivre. Les libertés fondamentales sont supprimées (presse, religion, association opinion...), de même que le système de justice. Chaque jour, la population doit suivre des cours de « rééducation politique » et d'endoctrinement. Les « purges » se poursuivront durant toute la période contre les opposants qui ont « des corps de Cambodgiens et des esprits vietnamiens ». Les déplacements forcés de population, la propagande, les emprisonnements et les assassinats ont servi à assurer un contrôle total sur la population cambodgienne tout au long du régime khmer rouge<sup>30</sup>.

## ORGANISER

**« Leur rôle consistait à administrer sournoisement la frayeur à l'abri des forêts, d'abord par doses légères, afin de paralyser les villageois en les dévitalisant, puis, comme l'araignée ourdit sa toile, de tisser un grand réseau de fils serrés qui allait progressivement s'étendre sur l'ensemble de l'arrière-pays comme un venin. »**

Témoignage de François Bizot, prisonnier des Khmers rouges dès 1971 à propos de leur ascension après 1970<sup>31</sup>

**« Ne te fais pas de souci pour nous... Il n'y a aucune chance pour que les Nord-Vietnamiens prennent le pouvoir au Cambodge. Nous avons pris nos dispositions... notre alliance avec eux fait partie d'une stratégie... Pour l'instant, il nous faut parer au plus urgent : chasser l'envahisseur en nous appuyant sur les peuples frères. »**

Réponse de Duch, chef du Santebal à François Bizot, membre de l'École française d'Extrême-Orient, fait prisonnier en 1971 à propos de l'alliance avec le puissant voisin vietnamien<sup>32</sup>.

Le régime des Khmers rouges repose sur une structure nommée l'Angkar, qui a d'abord servi à contrôler les régions qui tombaient entre leurs mains avant de s'imposer à tout le pays en 1975. Cette organisation, « anonyme » et toute puissante, associe l'armée, le parti et l'État. À l'image des rois divinisés d'Angkor, les dirigeants entretiennent autour d'eux et de l'organisation une atmosphère de secret et de mystère. L'Angkar est « le nouveau dieu auquel le peuple doit se dévouer corps et âme »<sup>33</sup>. La société des Khmers rouges suit une organisation rigoureuse : de la base jusqu'au sommet, le Centre du parti.

Chaque strate de la société est dirigée par un trio issu du « peuple ancien ». Le 20 mai 1975, Pol Pot regroupe les représentants de l'Angkar pour leur présenter le plan du Centre du parti : évacuation des villes, suppression de la religion, exécution des opposants, expulsion des Vietnamiens. Quatre millions de Cambodgiens sont en effet déportés vers les campagnes dès les premiers jours du régime. Le 9 octobre, Pol Pot annonce à 700 dirigeants que le combat contre les Vietnamiens est un objectif central. Au printemps 1976, un instituteur surnommé Duch devient le directeur du Santebal, le corps de police chargé de la surveillance intérieure. Il transformera la prison de Tuol Sleng (ou S-21), qui devient l'outil principal du système de terreur des Khmers rouges. La prison était composée d'une structure hiérarchisée dans laquelle on retrouve les trios de direction. Chaque unité avait un rôle particulier (torture, gardiens, administration, exécution...) avec des manuels, des formations, des méthodes et des règles prédéterminées. Cette organisation témoigne du caractère prémédité des crimes. La structure hiérarchique de la société, la violence permanente et arbitraire, la surveillance permanente, couplée à l'isolement complet du pays, en ont fait un « vaste camp de concentration », où nul ne semblait pouvoir échapper à l'Angkar, surtout pas les minorités ethnoreligieuses<sup>34</sup>.



Photographie d'enfants soldats recrutés par les Khmers rouges.

Crédit : Alan C.



## PERSÉCUTER ET METTRE À MORT

**« S'ils vous demandaient quelque chose et que vous disiez n'importe quoi de répréhensible ou que vous protestiez, ce jour-là vous disparaissiez pour toujours. »**

Témoignage de Ka Chu, membre survivant de la minorité ethnique Cham, Kompong Tralach, le 5 septembre 1980, parlant des crimes commis lors de la prise de leur région par les Khmers rouges<sup>35</sup>.

**« [Le PCK arrêta] les religieux lettrés et les emmenèrent pour les assassiner [...] Au petit matin, les Khmers rouges attachèrent les gens et les tuèrent au milieu du fleuve. Il y eut peut-être des centaines de victimes, deux ou trois bateaux pleins tous les jours. Même les malades qui se trouvaient chez eux furent mis dans des bateaux et jetés par-dessus bord. »**

Témoignage de Sop Khatidjah, à Nong Samet, septembre 1984<sup>36</sup>

Dès 1970, le régime du général Lon Nol expulse ou assassine près de 400 000 Vietnamiens, avec parmi eux de nombreux catholiques, dont la population chute de 65 000 à 7 000. À partir de 1975, sous les Khmers rouges, plusieurs attaques contre des minorités nationales, religieuses ou ethniques correspondent à la définition du génocide. Ainsi, les Chams musulmans ont été particulièrement persécutés : les Corans sont brûlés, leur langue est interdite, les mosquées sont fermées, on les force à adopter des noms khmers et à manger du porc, on interdit le port du traditionnel **sarong**<sup>37</sup> et des cheveux longs. De même, la langue et les coutumes chinoises et vietnamiennes sont interdites.

### Sarong

Vêtement traditionnel porté par les hommes et les femmes au Cambodge et particulièrement les Chams. Il est composé d'une seule pièce de tissu enroulé autour de la taille.



Les églises et les cimetières catholiques sont rasés. La minorité thaïe est également attaquée et le mode de vie semi-nomade des minorités ethniques du nord-est est détruit. D'autre part, les assassinats ont été plus nombreux chez les minorités ethniques et religieuses. Ainsi, entre 1975 et 1979, les taux de mortalité des Chams (40,6 %), des Vietnamiens (37,5 %), des Chinois (38,4 %) et des Khmers catholiques (48,6 %) sont plus élevés que les taux moyens de mortalité (autour de 32 %) <sup>38</sup>. On estime qu'entre 100 000 et 500 000 Chams, sur une population totale de 700 000 personnes, ont été assassinés. Entre les assassinats et les déportations, la minorité vietnamienne a presque disparu du Cambodge, y compris les

femmes mariées aux Khmers. L'évacuation des villes, où Chinois et Vietnamiens étaient souvent majoritaires, a également servi à renverser l'équilibre démographique en faveur des Khmers. À Tuol Sleng, des familles entières de Vietnamiens furent torturées, puis assassinées. Beaucoup d'entre eux moururent des mauvaises conditions de vie. Certains furent même les victimes d'expériences pseudoscientifiques particulièrement cruelles. En tout, le régime khmer rouge a fait entre 1,5 et 2 millions de victimes, dont la majorité furent des Khmers assassinés parce qu'ils étaient considérés comme « étrangers », c'est-à-dire comme opposants, réels ou supposés, au régime (intellectuels, professions libérales...) <sup>39</sup>.



Photographie d'une ancienne classe d'école transformée en chambre de torture à la prison de Tuol Sleng (S-21).

Crédit : Shankar, S., Wikimedia Commons.

**NIER**

**« J'étais à la tête de l'État. [...] Je ne prenais que des décisions importantes sur des questions déterminantes. Je tiens à vous dire que Tuol Sleng était un montage fait par les Vietnamiens. Un journaliste l'a écrit. Les gens parlent de Tuol Sleng, Tuol Sleng, Tuol Sleng... La première fois que j'ai entendu parler de Tuol Sleng, c'était sur la Voix de l'Amérique. Je l'ai écoutée deux fois. »**

Extrait d'une entrevue de Pol Pot avec le journaliste Nate Thayer<sup>40</sup>

**« Prendre la fuite aurait signifié la mort pour [moi] et pour [ma] famille. [...] [J'étais devenu] à la fois auteur des crimes et otage du régime. »**

Douch, lors de son instruction en 2008<sup>41</sup>

**« Le Vietnam a inventé cette idée inacceptable du génocide cambodgien. »**

Khieu Samphan, lors de son procès pour génocide en 2017 (« Cambodge : fin du procès de deux dirigeants khmers rouges », 2017)<sup>42</sup>



Photographie de Khieu Samphan, ancien président du Kampuchéa Démocratique, lors de son procès devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, au cours duquel il a nié l'existence du génocide.

Crédit : ECCC, Wikimedia Commons.



Sous le règne des Khmers rouges, le secret faisait partie intégrante de la vie sociale et politique. L'anonymat des dirigeants était une manière d'entretenir un mystère divin autour d'eux, à la manière des rois d'Angkor. Ainsi, Saloth Sâr s'est fait connaître sous le surnom de Pol Pot ou sous le pseudonyme « Frère numéro 1 » et comme les autres dirigeants, il ne se montrait presque jamais en public. Se dissimuler derrière l'« Angkar » a également permis à de nombreux bourreaux de se réfugier derrière l'obéissance à une chaîne de commandement impersonnelle où les responsabilités personnelles sont très difficiles à établir et à prouver. D'autre part, le pays a été totalement isolé du reste du monde. Toutes les relations diplomatiques ont été rompues, l'émigration vers l'étranger a été interdite sous peine de mort. Tous les moyens de communication ont été interdits ou monopolisés pour diffuser la propagande du régime : la poste, les télécommunications, la radio, la presse ou toute forme de publication. L'existence des centres de détention était tenue secrète. À S-21, sur plus de 14 000 prisonniers, seule une douzaine ont survécu. Les témoins directs ont donc été extrêmement rares et les dirigeants ont pu nier leur implication directe.



En Occident, une partie des intellectuels a refusé de parler de génocide pour désigner les événements qui se sont déroulés au Cambodge entre 1975 et 1979 pour des raisons idéologiques et politiques. Par exemple, dans les années 1970, certains opposants à la guerre au Vietnam ne voulaient pas que les horreurs perpétrées par les Khmers rouges servent de justification aux opérations militaires états-uniennes dans la région<sup>43</sup>.

Photographie du mur ensanglanté d'une pagode de Ba Chúc, village du Vietnam du Sud, où 3157 civils vietnamiens ont été assassinés par les troupes du Kampuchéa Démocratique, le 18 avril 1978. Seules deux personnes ont survécu à cette attaque qui provoqua l'invasion du Cambodge par les forces militaires vietnamiennes.

Crédit : Nguyen, T. D., Wikimedia Commons.

## JUSTICE

« Avec la mort de Ieng Thirith, c'est aussi une partie de la justice qui est morte avec elle. »

Témoignage de Chum Mey, survivant<sup>44</sup>

En 1979, à la suite de l'invasion du Cambodge par le Vietnam et de la chute du régime, un Tribunal révolutionnaire du peuple est mis en place pour juger Ieng Sary, ancien ministre des Affaires étrangères, et Pol Pot. Les deux accusés sont reconnus coupables de crime de génocide et condamnés à mort le 19 août 1979, mais ils échappent à la sentence, étant retournés à la lutte armée clandestine. En effet, la guerre civile entre 1979 et 1991 entre les différentes forces politiques cambodgiennes a fortement nui au processus judiciaire, qui a mis près de 40 ans à aboutir. La question du génocide a été complètement mise de côté.



Photographie des juges (en rouge) et des juges d'instruction (en mauve) internationaux et cambodgiens des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens lors du verdict condamnant Nuon Chea et Khieu Samphan à la prison à vie pour crime contre l'humanité.

Crédit : ECCC, Wikimedia Commons.



Photographie de leng Thirith, ancienne ministre des Affaires sociales du Kampuchéa démocratique, lors de son procès devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Crédit : ECCC, Wikimedia Commons.

Finalement, l'accord de paix sur l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (Apronuc) est signé entre les différents partis sous la responsabilité de l'ONU, le 23 octobre 1991. En août 1996, leng Sary négocie sa reddition contre une amnistie complète.

En 1997, Pol Pot fait assassiner Son Sen, son ancien ministre de la Défense, avec toute sa famille. À la suite de ce meurtre, Pol Pot subit un procès par les Khmers rouges eux-mêmes. Il est condamné à la prison à vie le 26 juin 1997 et meurt le 15 avril 1998. Après la mort du « Frère numéro 1 », des dirigeants tels que Nuon Chea, le numéro deux du régime des Khmers rouges, et Khieu Samphân se rendent aux autorités et sont amnistiés. Le 6 mars 1997, Ta Mok, principal chef militaire khmer rouge est arrêté, puis Douch, le 10 mai. Il s'ensuit de très longues négociations entre le premier ministre Hen Sen et l'ONU.

Finalement, en 2002, l'ONU et le gouvernement cambodgien entérinent la création des Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens (CETC), un tribunal mixte cambodgien et international, composé de juges nationaux et internationaux. En 2006, Ta Mok meurt en prison avant même que son procès ne commence. Le 31 juillet 2007, Douch est enfin inculpé. Son procès s'ouvre le 17 février 2009. Il est condamné à la prison à vie en 2012 pour « crimes de guerre » et meurt

le 2 septembre 2020. Les accords d'immunité sont levés et Nuon Chea, leng Sary, leng Thirith, ancienne ministre des Affaires sociales, et Khieu Samphân sont mis en examen pour « crimes contre l'humanité ». Le 27 juin 2011, le procès commence. Cependant, leng Thirith, ancienne ministre des Affaires sociales, est considérée inapte à subir un procès pour démence. Elle est libérée en 2012 et meurt le 22 août 2015. leng Sary, son mari et ancien ministre des Affaires étrangères, meurt au cours de son procès en 2013. En 2014, Nuon Chea (« frère numéro 2 ») et Khieu Samphan sont condamnés à vie et reconnus coupables de crimes contre l'humanité. La même année, leur procès pour génocide contre les minorités vietnamiennes et les Chams débute. Ils sont condamnés à la prison à vie en 2018. Nuon Chea meurt le 4 août 2019<sup>45</sup>.

Les autres procès pour génocide et crime contre l'humanité sont dans l'impasse à cause de conflits juridiques entre les juges cambodgiens et internationaux. Les dossiers des dirigeants régionaux khmers rouges Im Chaem et Yim Tith sont en attente d'une décision, mais il semble qu'on se dirige vers un non-lieu. Pour Meas Muth, ancien commandant de la marine, et Ao An, un autre dirigeant régional, le tribunal a renoncé aux procès en 2018 et 2020. D'après certains observateurs internationaux, le gouvernement serait intervenu pour faire clore ces dossiers<sup>46</sup>.



# RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> Le Monde. (2014). *Témoignage d'une survivante des Khmers Rouges*. [https://www.lemonde.fr/asi-pacifique/video/2014/08/07/temoignage-d-une-survivante-des-khmers-rouges\\_4468081\\_3216.html](https://www.lemonde.fr/asi-pacifique/video/2014/08/07/temoignage-d-une-survivante-des-khmers-rouges_4468081_3216.html).
- <sup>2</sup> Guay, J.-H. (2019). Communisme. *Perspective monde*. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?idictionnaire=1635>.
- <sup>3</sup> Leclerc, J. (2019). *Cambodge*. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asi/cambodge.htm>.
- <sup>4</sup> Kiernan, B. (2012). The Cambodian Genocide, 1975-1979. Dans M. Van Haperen (Éd.), *The Holocaust and Other Genocide* (p. 73-96). Amsterdam, P-B: Amsterdam University Press.
- Margolin, J.-L. (2003). Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77(1), 3-18. doi:10.3917/ving.077.0003
- <sup>5</sup> Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- Rechtman, R. (1998, 28 avril). Non, ce ne fut pas un autogénocide. *Le Monde*, p. 15.
- <sup>6</sup> Kane, S. (2007). *Dictionnaire des Khmers rouges*. La Courneuve, Fr : Aux lieux d'être, p.14.
- <sup>7</sup> Margolin, J.-L. (2003). Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77(1), 3-18. doi:10.3917/ving.077.0003
- <sup>8</sup> Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- <sup>9</sup> *Idem*.
- <sup>10</sup> Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- <sup>11</sup> Devillers P., M. Franck, C. Lechervy et S. Thierry.(2021). *Cambodge. Encyclopædia Universalis*. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/cambodge/>
- <sup>12</sup> Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (2020, 14 juillet). *Qui a fait l'objet de poursuites?* <https://www.eccc.gov.kh/fr/qui-fait-l-objet-de-poursuites>
- <sup>13</sup> Centre national de ressources textuelles et lexicales. (2012). *Sanscrit*. <https://www.cnrtl.fr/definition/sanscrit>
- <sup>14</sup> Caillat, C. (2020). Pāli langue & littérature. *Encyclopædia Universalis*. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/pali/consulte/>
- <sup>15</sup> Barbé, Y. (2020). Norodom Sihanouk (1922-2012) - roi du Cambodge (1941-1955, 1993-2004). *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/norodom-sihanouk/>.
- <sup>16</sup> Leclerc, J. (2019). *Cambodge*. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asi/cambodge.htm>
- Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- <sup>17</sup> Chandler, D. (2008). *A History of Cambodia*. <http://search.ebscohost.com/biblioproxy.uqtr.ca/login.aspx?direct=true&b=nlebk&AN=480218&site=ehost-live>
- Devillers P., M. Franck, C. Lechervy et S. Thierry. (2021). *Cambodge. Encyclopædia Universalis*. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/cambodge/>
- Indochine française (2020). *Encyclopédie Larousse*. [https://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Indochine\\_fran%C3%A7aise/124939#:~:text=Ensemble%20des%20colonies%20et%20protectorats%20fran%C3%A7ais%20de%20la%20p%C3%A9ninsule%20indochinoise.&text=En%201887%20fut%20cr%C3%A9%C3%A9%20le%20Cambodge%20et%20la%20Cochinchine](https://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Indochine_fran%C3%A7aise/124939#:~:text=Ensemble%20des%20colonies%20et%20protectorats%20fran%C3%A7ais%20de%20la%20p%C3%A9ninsule%20indochinoise.&text=En%201887%20fut%20cr%C3%A9%C3%A9%20le%20Cambodge%20et%20la%20Cochinchine).
- Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- Thion, S. et B. Kiernan (1981). *Khmers Rouges! Matériaux pour l'histoire du communisme au Cambodge*. Paris, Fr : Albin Michel.
- <sup>18</sup> Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- <sup>19</sup> Ponchaud, F. (2006). *La cathédrale de la rizière : histoire de l'Église au Cambodge*. Tours, Fr : CLD Éditions, p. 169.
- <sup>20</sup> Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- Moisan, S., C. Strickler, E. Fagen et C. Seidel (2018). *Enquête dans les archives. Holocauste, génocide au Cambodge et intervention du Canada*. Musée de l'Holocauste. [https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/10/enquete\\_archives\\_annexes\\_qc.pdf](https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/10/enquete_archives_annexes_qc.pdf)
- <sup>21</sup> Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979.*

- Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- Leclerc, J. (2019). *Cambodge*. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asia/cambodge.htm>
- Moisan, S., C. Strickler, E. Fagen et C. Seidel (2018). *Enquête dans les archives. Holocauste, génocide au Cambodge et intervention du Canada*. Musée de l'Holocauste. [https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/10/enquete\\_archives\\_annexes\\_qc.pdf](https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/10/enquete_archives_annexes_qc.pdf)
- Ponchaud, F. (2006). *La cathédrale de la rizière : histoire de l'Église au Cambodge*. Tours, Fr : CLD Éditions.
- Thibault, C. (2008). *L'archipel des camps. L'exemple cambodgien*. Paris, Fr : Presses Universitaires de France.
- <sup>22</sup> Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi: 10.3917/autre.chand.2002, p. 64-65
- <sup>23</sup> Panh, R. et C. Bataille (2011). *L'Élimination*. Paris, Fr : Grasset, p. 89.
- <sup>24</sup> Moisan, S., C. Strickler, E. Fagen et C. Seidel (2018). *Enquête dans les archives. Holocauste, génocide au Cambodge et intervention du Canada*. Musée de l'Holocauste. [https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/10/enquete\\_archives\\_annexes\\_qc.pdf](https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/10/enquete_archives_annexes_qc.pdf)
- <sup>25</sup> Bolin, D. (2010). *Avatars de la résistance contre l'effacement du passé : (re)construire la mémoire cambodgienne à travers les archives audiovisuelles. Les jeunes générations confrontées aux sources de Bophana* (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Montréal. <https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=TC-QMUQ-3220&op=pdf&app=Library>
- <sup>26</sup> Chambres extraordinaires au sein des tribunaux Cambodgiens. (2018, 16 novembre). *Communiqué de presse. Nuon Chea et Khieu Samphan sont condamnés à la réclusion à perpétuité dans le deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002*. [https://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/media/20181116%20Case%20002.02%20Press%20Release\\_FR\\_Final.pdf](https://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/media/20181116%20Case%20002.02%20Press%20Release_FR_Final.pdf)
- Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- Leclerc, J. (2019). *Cambodge*. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asia/cambodge.htm>
- Margolin, J.-L. (2003). Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77(1), 3-18. doi:10.3917/ving.077.0003
- Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- <sup>27</sup> Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard, p. 71.
- <sup>28</sup> Jones, A. (2006). *Genocide: a Comprehensive Introduction*. New York, É-U: New Edition.
- <sup>29</sup> Chanda, N. (1987). *Les frères ennemis : la péninsule indochinoise après Saïgon*. Paris, Fr : Presses du CNRS.
- <sup>30</sup> Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- Leclerc, J. (2019). *Cambodge*. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asia/cambodge.htm>
- Margolin, J.-L. (2003). Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77(1), 3-18. doi:10.3917/ving.077.0003
- Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- <sup>31</sup> Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po. doi: 10.3917/scpo.riche.2009.01
- <sup>32</sup> *Idem*.
- <sup>33</sup> Ponchaud, F. (1977). *Cambodge année zéro*. Paris, Fr : Julliard, p. 144.
- <sup>34</sup> Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- Margolin, J.-L. (2003). Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77(1), 3-18. doi:10.3917/ving.077.0003
- Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- <sup>35</sup> Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- <sup>36</sup> *Ibid.*, p. 320-321.
- <sup>37</sup> Centre national de ressources textuelles et lexicales. (2012). *Sarong*. <https://cnrtl.fr/definition/sarong>
- <sup>38</sup> Sliwinski, M. (1995). *Le génocide khmer rouge: une analyse démographique*. Paris, Fr : L'Harmattan, p. 77.

- <sup>39</sup> Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (2018, 16 novembre). *Communiqué de presse. Nuon Chea et Khieu Samphan sont condamnés à la réclusion à perpétuité dans le deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002*. [https://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/media/20181116%20Case%20002.02%20Press%20Release\\_FR\\_Final.pdf](https://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/media/20181116%20Case%20002.02%20Press%20Release_FR_Final.pdf)
- Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- Leclerc, J. (2019). *Cambodge*. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asia/cambodge.htm>
- Malovic, D. (2018, 16 novembre). Perpétuité pour « génocide » contre deux ex dirigeants khmers rouges. *La Croix*. <https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/Perpetuite-genocide-contre-deux-dirigeants-khmers-rouges-2018-11-16-1200983541>
- Margolin, J.-L. (2003). Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77(1), 3-18. doi:10.3917/ving.077.0003
- Ponchaud, F. (2006). *La cathédrale de la rizière : histoire de l'Église au Cambodge*. Tours, Fr : CLD Éditions.
- Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- Sliwinski, M. (1995). *Le génocide khmer rouge: une analyse démographique*. Paris, Fr : L'Harmattan.
- Thibault, C. (2008). *L'archipel des camps. L'exemple cambodgien*. Paris, Fr : Presses Universitaires de France.
- <sup>40</sup> Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- <sup>41</sup> Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po, p. 134. doi: 10.3917/scpo.riche.2009.01
- <sup>42</sup> TV5 MONDE INFO. (2017, 24 juin). Cambodge : fin du procès de deux dirigeants khmers rouges. *TV5MONDE*. <https://information.tv5monde.com/info/cambodge-fin-du-proces-de-deux-dirigeants-khmers-rouges-176962>
- <sup>43</sup> Beachler, D. W. (2009). Arguing about Cambodia: Genocide and Political Interest. *Holocaust and Genocide Studies*, 23(2), p. 214-238.
- Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- Ear, S. (1995). *The Khmer Rouge Canon 1975-1979: The Standard Total Academic View on Cambodia* (Thèse de doctorat inédite). Université de Californie, É.-U.
- Kiernan, B. (1998). *Le génocide au Cambodge. 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*. Paris, Fr : Gallimard.
- Margolin, J.-L. (2003). Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77(1), 3-18. doi:10.3917/ving.077.0003
- Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Fr : Presses de Sciences Po. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- <sup>44</sup> Se, S. (2015, 22 août). Ieng Thirith, la « Première Dame » du régime des Khmers rouges. *Le Point International*. [https://www.lepoint.fr/monde/mort-de-ieng-thirith-la-premieredame-du-regime-des-khmers-rouges-tribunal-cambodgi-en-22-08-2015-1958426\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/mort-de-ieng-thirith-la-premieredame-du-regime-des-khmers-rouges-tribunal-cambodgi-en-22-08-2015-1958426_24.php)
- <sup>45</sup> Chambres extraordinaires au sein des tribunaux Cambodgiens. (2018, 16 novembre). *Communiqué de presse. Nuon Chea et Khieu Samphan sont condamnés à la réclusion à perpétuité dans le deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002*. [https://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/media/20181116%20Case%20002.02%20Press%20Release\\_FR\\_Final.pdf](https://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/media/20181116%20Case%20002.02%20Press%20Release_FR_Final.pdf)
- Chandler, D. (2002). *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. doi:10.3917/autre.chand.2002
- Cambodge : comprendre le procès des dirigeants khmers rouges (2014, 7 août). *L'Express*. [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/cambodge-comprendre-le-proces-des-dirigeants-khmers-rouges\\_1564650.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/cambodge-comprendre-le-proces-des-dirigeants-khmers-rouges_1564650.html)
- Chronologie : Les Khmers rouges, du génocide au procès (2010, 25 juillet). *La Croix*. [https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Chronologie-Les-Khmers-rouges-du-genocide-au-proces-\\_NG\\_-2010-07-25-554769](https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Chronologie-Les-Khmers-rouges-du-genocide-au-proces-_NG_-2010-07-25-554769)
- Corey-Boulet, R. (2009, 19 août). The World's First Genocide Trial, 30 Years on. *The Phnom Penh Post*. <https://www.phnompenhpost.com/national/worlds-first-genocide-trial-30-years>
- Dubus, A. (1999, 8 mars). Phnom Penh arrête Ta Mok, le « boucher » khmer rouge. Il devrait être le premier génocidaire cambodgien à être jugé. *Libération*. [https://www.liberation.fr/planete/1999/03/08/phnom-penh-arrete-ta-mok-le-boucher-khmer-rouge-il-devrait-etre-le-premier-genocidaire-cambodgien-a-e\\_266869](https://www.liberation.fr/planete/1999/03/08/phnom-penh-arrete-ta-mok-le-boucher-khmer-rouge-il-devrait-etre-le-premier-genocidaire-cambodgien-a-e_266869)
- Leclère, M.-F. (2011, 15 septembre). Douch, machine à tuer des Khmers rouges. *Le Point*. [https://www.lepoint.fr/monde/douch-machine-a-tuer-des-khmers-rouges-15-09-2011-1380041\\_24.php#](https://www.lepoint.fr/monde/douch-machine-a-tuer-des-khmers-rouges-15-09-2011-1380041_24.php#)
- Malovic, D. (2018, 16 novembre). Perpétuité pour « génocide » contre deux ex dirigeants khmers rouges. *La Croix*. <https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/Perpetuite-genocide-contre-deux-dirigeants-khmers-rouges-2018-11-16-1200983541>
- Malovic, D. (2020, 2 septembre). Au Cambodge, la mort de Douch, le bourreau khmer rouge. *La Croix*. <https://www.la-croix.com/Monde/Le-tortionnaire-Khmer-rouge-Douch-mort-2020-09-02-120111883>
- Margolin, J.-L. (2003). Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 77(1), 3-18. doi:10.3917/ving.077.0003
- Moisan, S., C. Strickler, E. Fagen et C. Seidel (2018). *Enquête dans les archives. Holocauste, génocide au Cambodge et intervention du Canada*. Musée de l'Holocauste. [https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/10/enquete\\_archives\\_annexes\\_qc.pdf](https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/10/enquete_archives_annexes_qc.pdf)
- Richer, P. (2009). *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. Paris, Fr : Presses de Sciences Po. doi:10.3917/scpo.riche.2009.01
- Se, S. (2015, 22 août). Ieng Thirith, la « Première Dame » du régime des Khmers rouges. *Le Point International*. [https://www.lepoint.fr/monde/mort-de-ieng-thirith-la-premieredame-du-regime-des-khmers-rouges-tribunal-cambodgi-en-22-08-2015-1958426\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/mort-de-ieng-thirith-la-premieredame-du-regime-des-khmers-rouges-tribunal-cambodgi-en-22-08-2015-1958426_24.php)
- Thibault, C. (2008). *L'archipel des camps. L'exemple cambodgien*. Paris, Fr : Presses Universitaires de France.
- <sup>46</sup> TV5 Info. (2018, 16 novembre). Cambodge : d'anciens dirigeants khmers rouges condamnés pour génocide *TV5MONDE*. <https://information.tv5monde.com/info/cambodge-d-anciens-dirigeants-khmers-rouges-condamnes-pour-genocide-271495>
- Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (2020, 14 juillet). *Qui a fait l'objet de poursuites?* <https://www.eccc.gov.kh/fr/qui-fait-lobjet-de-poursuites>
- Sok-Halkovich, E. (2020, 8 septembre). Un bilan décevant pour le tribunal spécial cambodgien. *La Croix*. <https://www.la-croix.com/Monde/Cambodge-bilan-decevant-tribunal-khmer-rouge-2020-09-08-1201112890>